



VILLE d'AJACCIO  
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 30 Avril 2013 à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Lundi 22 Avril 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, LAUDATO, SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme PERES	à	Mme TOMI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

**Etaient absents :**

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme JOLY, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 30 Avril 2013

Délibération N°2013 / 121

**Création d'un poste de Directeur Adjoint du CTM chargé de la gestion des services transversaux et de la mutualisation.**

:

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Dans le cadre de la réorganisation des services techniques (CTP du 19 décembre 2012), et plus particulièrement du Centre Technique Municipal, un nouveau besoin émanant de cette réorganisation est apparu et se traduit notamment par des changements significatifs de plusieurs cadres.

Le besoin très spécifique évoqué ci-dessus, se traduit par la nécessité de recruter un Directeur Adjoint du CTM détenant des compétences en matière de gestion de parc auto, de gestion des bâtiments publics et de la logistique technique en matière de manifestations publiques.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du schéma de mutualisation avec la Communauté d'Agglomération et la recherche de rationalisation sur les postes communs (gestion de flotte, gestion de bâtiments techniques et bâtiments publics), une mission temporaire d'accompagnement et de consolidation de la réorganisation est nécessaire et permettra la formation des chefs de services dans chacun des domaines et la mise en place des procédures de fonctionnement interne.

Le directeur adjoint du CTM, placé sous l'autorité hiérarchique de la directrice du CTM, aura en charge la restructuration des services suivants :

- Parc Auto, gestion de la flotte
- Bâtiments,
- Festivités.

Le caractère temporaire de la mission est souligné, aussi sa durée est limitée à 3 ans à compter de la date du recrutement.

Le profil requis est le suivant :

**Compétences**

- Connaître la ville et le domaine public communal
- Outils de pilotage opérationnel des activités
- Procédure d'alerte et de contrôle
- Connaissances Techniques Métiers CTM
- Techniques et outils de planification
- Techniques de management
- Techniques et procédures d'évaluation
- Réglementation environnement, hygiène, sécurité
- Techniques et outils d'organisation de l'activité
- Procédures qualité de service
- Instances, processus et circuit décisionnels
- Connaissances sérieuses en matière budgétaire et de réglementation des marchés publics
- Conception des pièces techniques d'un marché public

**Aptitude à la communication orale**

- Prendre en compte les besoins d'intervention et organiser en conséquence les moyens humains et matériels
- Gérer les incidents techniques et prendre les dispositions nécessaires

- Prévenir et gérer les conflits
- Animer des réunions
- Veiller à la bonne exécution et à la qualité des prestations
- Organiser et contrôler la bonne tenue des documents de suivi de l'activité
- Contribuer à la réalisation de bilans d'activités (quotidien, mensuel, annuel)
- Gérer les réclamations et les relations avec les habitants

Sens de la pédagogie

- Sens de l'adaptation
- Esprit d'initiative - sens du service public.
- Sens des responsabilités et du travail en équipe

Recrutement : cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, grade d'ingénieur ou ingénieur principal

Du fait de la spécificité du profil professionnel attendu d'une part, et du caractère non pérenne du poste (mission d'une durée de trois années) d'autre part, la possibilité de recourir à un agent non titulaire pourra être envisagée pour pourvoir cet emploi relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, au grade d'ingénieur ou ingénieur principal.

En effet pour les emplois du niveau de la catégorie A, le statut de la fonction publique territoriale prévoit la possibilité de recourir à des agents non titulaires lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par ledit statut.

En cas de recours à un agent non titulaire, le grade de référence du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et le niveau de rémunération seront fixés en tenant compte de l'expérience et des compétences du candidat.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'autoriser le lancement d'une procédure de recrutement sur un emploi à temps complet d'ingénieur territorial dont le grade (ingénieur ou ingénieur principal) sera fonction du candidat retenu.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DÉLIBÉRER.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Monsieur CERVETTI, Adjoint Délégué,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 3-3 2°,

Considérant la nécessité de créer pour les besoins des services un emploi de directeur adjoint du CTM relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, et qui pourra le cas échéant être pourvu par un agent non titulaire

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2013, chapitre 012,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 avril 2013.

**AUTORISE M.le Maire**

**Par 30 voix pour et 4 voix contre ( Mme Guerrini- M.M. Laudato- Sbraggia et Ferrara)**

- à lancer une procédure de recrutement sur un emploi relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (grade d'ingénieur ou d'ingénieur principal) qui pourra le cas échéant être pourvu par un agent non titulaire, en vue de créer un poste de Directeur Adjoint du CTM détenant des compétences en matière de gestion de parc auto, de gestion des bâtiments publics et de la logistique technique en matière de manifestations publiques.

**DIT**

que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont inscrits au Budget de la Ville, Exercice 2013, chapitre 012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**  
**(suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Dr Simon RENUCCI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130430-2013\_121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013